

Compte rendu de la séance du 16 août 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Valérie GADUEL

Ordre du jour:

Décision modificative - budget transport

Tarif transport scolaire

Motion de soutien à la fédération des Communes Forestières

Ouverture de séance : 19h00

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - transports fare champsaur (DE 2021 049)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6066	Carburants	-71.53	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71.53	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	966.21	
218	Autres immobilisations corporelles	-966.21	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

tarif transport scolaire collège (DE 2021 050)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté le 6 juillet 2021 par délibération n° DE_2021_045 le tarif du transport scolaire 2021-2022 pour l'école. Celui-ci a été fixé à 50€/an/enfant.

Il convient aujourd'hui de décider du tarif qui sera appliqué pour le collège.

La région applique un tarif de 90€/an/enfant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de s'aligner sur les tarifs de la région et d'appliquer un tarif de 90€/an/enfant pour l'année scolaire 2021-2022 pour les élèves se rendant au collège.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE le tarif de transport pour l'année scolaire 2021-2022 pour le collège à 90€

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

motion de soutien à la fédération des communes forestières (DE 2021 051)

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises, notamment sanitaires,

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Considérant les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière bois-forêt comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes Forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025. Ces décisions vont avoir un impact considérable sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens. De plus, en raison du projet de suppression de 500 emplois prévus dans le futur Contrat Etat-ONF, il y a un risque de dégradation du service public forestier dans les territoires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières et la révision complète du Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF;

- DEMANDE une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h30

